

Façade maritime
Manche



Secteur : DO MAN 10
Code : FR5310073

Région littorale :

Bretagne

Département littoral :

Finistère

Communes littorales :

Carantec, Henvic, Ile-de-Batz, Locquenole, Morlaix, Plouéan, Plouézoch, Plougasnou, Roscoff, Saint-Martin-des-Champs, Saint-Pol-de-Léon, Santec, Taulé

Superficie :

Superficie extension : 25 147 Ha

Espace marin : 97 %

Superficie globale : 27 274 Ha

Espace marin : 97 %

Statut des propriétés :

- Eaux intérieures et eaux territoriales françaises
- Domaine public maritime
- Propriété collectivités

Patrimoine naturel remarquable

Espèces d'intérêt communautaire : 32

Dont annexe I : 11

Espèces OSPAR : 2

Principaux usages :

Pêche professionnelle (arts dormants : filets, casiers, ligne ; arts traînants : drague à coquille), activité goémonière, Pêche de loisir (embarquée, à pied et sous-marine), sports nautiques, Conchyliculture
Activités maritimes et aériennes de service public, transport maritime passagers
Tourisme : littoral, île de Batz, château du Taureau
Recherche scientifique ; station de Roscoff
Entretien des ports et chenal de Morlaix

Partenaires pour la gestion du site :

- Etat
- Collectivités territoriales
- Communauté d'Agglomération Pays de Morlaix
- Communauté de Communes Pays Léonard
- Station de Biologie Marine de Roscoff
- Organisations socio-professionnelles : CLPMEM, SRC, CCI
- Usagers, association plaisanciers
- Bretagne vivante - SEPNB

Directive Oiseaux

BAIE DE MORLAIX



L'intérêt majeur de la ZPS baie de Morlaix réside dans la présence d'une importante colonie plurispécifique de sternes. La baie de Morlaix abrite la quasi totalité de la population nicheuse française de la sterne de Dougall. Pour les oiseaux marins nicheurs, la baie de Morlaix représente l'un des trois sites d'importance patrimoniale majeure en Bretagne.

Justification de la proposition d'extension

On peut distinguer au sein de la ZPS de la baie de Morlaix trois grands types de milieux fonctionnels importants pour les oiseaux : les îles, l'estran et la zone marine non découverte à marée basse. Toutes les espèces présentes en période de reproduction viennent nicher sur la partie terrestre des îles (zones végétalisées ou zones rocheuses) où sur le haut de l'estran. La localisation des nids varie en fonction des exigences de chacune des espèces. L'estran est une zone d'alimentation et de repos pour plusieurs espèces, notamment pour les limicoles et les goélands. La zone marine de la ZPS et les secteurs d'estran lorsqu'ils sont recouverts à marée haute constituent également une zone d'alimentation pour plusieurs espèces d'oiseaux marins nichant dans la ZPS, notamment pour

les cormorans, les goélands et les sternes.

Il est à noter que l'état de conservation des habitats utilisés par l'avifaune est a priori au minimum bon dans tous les lescas et pourrait aussi s'avérer excellent pour certaines espèces.

L'extension proposée au titre de la directive Oiseaux vise à englober un vaste ensemble fonctionnel, le site actuel étant centré sur une partie très restreinte de la baie elle-même.

Plus précisément,

- Une extension de la ZPS vers le large, permettra d'intégrer dans le périmètre les principales zones d'alimentation des trois espèces de sternes nicheuses, toutes inscrites à l'annexe I de la directive oiseaux. Cela aura aussi pour effet de délimiter un ensemble plus cohérent au regard de l'hivernage du plongeon imbrin, autre espèce inscrite à l'annexe I de la directive oiseaux.



- Une extension vers les estuaires des deux rivières, vers le sud-ouest et le sud-est, permettra d'intégrer dans le périmètre des zones d'hivernage importantes pour un grand nombre d'espèces pour lesquelles le secteur considéré dans son ensemble héberge plus de 1% de la population hivernante en France (huîtrier-pie, courlis cendré, chevalier gambette, bécasseau variable, pluvier argenté, grand gravelot, barge rousse, chevalier arlequin, chevalier aboyeur, bécasseau sanderling).



Une telle extension permettra également d'englober :

- Des dortoirs hivernaux de Laridés, comme le mouette rieuse et la mouette mélanocéphale,
- des zones d'alimentation de l'aigrette garzette,
- des zones de reproduction du gravelot à collier interrompu et du tadorne de Belon.



Orientations de gestion pour une conservation durable du site

L'objectif fondamental du réseau Natura 2000 est le maintien en bon état de conservation des habitats et espèces qui ont justifié la désignation des sites. Mais il ne s'agit en aucune façon d'un sanctuaire qui exclurait les activités humaines.

Ainsi, le site Natura 2000 élargi au titre de la directive oiseaux englobe un vaste espace d'activités maritimes (quartier maritime de Morlaix) dynamiques :

- Pêche professionnelle (111 unités en 2007) : activité importante pour les crustacés (1^{er} quartier français, notamment tourteau), la coquille, au casier, filet, ligne, drague... liée à une pêche côtière artisanale (81 unités de moins de 12 mètres, importance de la polyvalence). 5 ports et 1 criée récente à Blosson.
- Conchyliculture : cultures marines (surtout huîtres mais aussi moules de bouchot) de part et d'autre des deux cours d'eau. La réflexion sur le document d'objectifs permettra d'harmoniser le périmètre par rapport aux cultures de la Penzé et de la rivière de Morlaix.
- Activités nautiques : 4 ports de plaisance d'une capacité totale de 1000 anneaux environ, cales et mouillages actifs à l'année et activités touristiques fortes en saison (voile, kayak de mer très actif, île de Batz, île Calot, château du Taureau par exemple)
- Pêche plaisance : embarquée ou à pied dont l'ancrage territorial est très fort et dépendant directement de la qualité du milieu.
- Transport maritime avec une activité de ferry vers le Royaume-Uni et l'Irlande.

Plusieurs projets importants sont aussi à l'étude comme les extensions des ports de Blosson et de Plougasnou-Le Diben (1000 places supplémentaires) dans le cadre du Plan plaisance ou du SCOT du pays de Morlaix.

Il convient de mentionner la station marine de Roscoff de l'université de Paris Pierre et Marie Curie qui accueille depuis 130 années les travaux des chercheurs océanographiques notamment sur le site. C'est un pôle d'excellence dans ce domaine et une véritable richesse locale.

En premier lieu il est noté que la qualité des habitats naturels et la présence des espèces d'intérêt européen est le résultat des bonnes pratiques conduites jusqu'alors ; il sera possible de labéliser ces bonnes pratiques sous forme de charte Natura 2000. Pour la pêche qu'elle soit professionnelle ou amateur, la conchyliculture, il y a même convergence entre les objectifs de conservation des habitats et le maintien ou le développement de ces activités, pourvu qu'elles soient gérées durablement. Par le biais de contrats Natura 2000 rémunérés, il est possible d'accompagner financièrement les activités vers des pratiques moins dégradantes pour le milieu.

Le document d'objectifs qui sera élaboré sur ce vaste bassin d'activités nautiques sera l'occasion d'une concertation approfondie à la bonne échelle débouchant sur une meilleure pertinence des mesures destinées à maintenir ou améliorer l'état de conservation des milieux et espèces d'intérêt communautaire. Il sera également nécessaire d'aborder la cohérence des actions entre la terre et la mer dans une logique de gestion intégrée des zones côtières (GIZC), notamment sur les aspects qualité de l'eau (Problème de charge en nitrates du bassin versant ou d'algues toxiques récurrents) ou gestion des dragages portuaires ou des chenaux pour les trois ports.

Plus globalement, les projets pouvant avoir des effets directs ou indirects sur les habitats et espèces d'intérêt communautaires qui ont justifié la désignation du site Natura 2000, devront faire l'objet préalablement d'une évaluation de leurs incidences.

Concernant les activités de plaisance ou de tourisme, une bonne information et sensibilisation, permettant la compréhension de la réglementation et son respect, sera en priorité recherchée. Les clubs et associations, pourront également être signataires des chartes et contrats Natura 2000. La qualité de l'environnement marin constitue depuis longtemps un label touristique pour la Bretagne et pour ce secteur en particulier : 4 clubs de plongée et 6 structures pour le kayak de mer ; son maintien ne pourra qu'être bénéfique à ces activités.

Sources/Bibliographie :

- DIREN Bretagne, 2007, Evaluation des Zones de Protections Spéciales (ZPS) de Bretagne.

Cadiou B. / Bretagne Vivante – SEPNB, 2002. *Oiseaux marins nicheurs de France métropolitaine*. Conseil Régional de Bretagne, Editions Biotope, Mèze, 218 p.

Courtel J.E. (coord.), 1998. Quel avenir pour la façade atlantique? Réflexions à partager, pour agir mieux ensemble", DATAR, Secrétariat général à la mer :

Derrien-Courtel S., 2006. *Suivi stationnel des roches subtidales – 2004-2005 – Suivi du Benthos, Région Bretagne*. REBENT – IFREMER/MNHN, 262 p.

Guillaumont B., Gauthier E., 2005. *Recommandations pour un programme de surveillance adapté aux objectifs de la DCE. Recommandations concernant le Benthos marin*. IFREMER – DYNECO/VIGIES, 28 p.

Le Nevé A. et al., 2004. *Sternes de Bretagne. Observatoire 2003*. Contrat Nature « oiseaux marins » 2003-2006. Bretagne Vivante – SEPNB / Conseil régional de Bretagne / Conseil général des Côtes d'Armor / Conseil général du Finistère. 69 p.

Leblond E., Merrien C., Berthou P., Demaneche S., Rostiaux E., 2007. *Les activités des navires de pêche en 2005, réseau d'observation des ressources halieutiques et des usages*. IFREMER, 240 p.

LPO., 2007. Identification des sites marins prioritaires pour les oiseaux marins et les oiseaux d'eau. LPO/MEDAD, 21 p.

ZPS BAIE DE MORLAIX

Les colonnes A et B indiquent, parmi les espèces justifiant la désignation de ZPS (annexe I ou migratrices)

celles qui sont présentes dans la ZPS actuelle (colonne A)
et les principales espèces bénéficiant de l'extension de la ZPS (colonne B)

Espèces			Espèces inscrites à l'annexe I de la directive oiseaux	Oiseaux pouvant justifier la désignation de ZPS marines	A	B	Statut de l'espèce
Code	Nom vernaculaire	Nom latin					
A026	Aigrette garzette	<i>Egretta garzetta</i>					Nicheur
A157	Barge rousse	<i>Limosa lapponica</i>					Hivernant
A149	Bécasseau variable	<i>Calidris alpina</i>					Hivernant
A046	Bernache cravant	<i>Branta bernicla</i>					Hivernant
A053	Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i>					Hivernant
A164	Chevalier aboyeur	<i>Tringa nebularia</i>					Hivernant
A161	Chevalier arlequin	<i>Tringa erythropus</i>					Hivernant
A162	Chevalier gambette	<i>Tringa totanus</i>					Hivernant
A018	Cormoran huppé	<i>Phalacrocorax aristotelis</i>					Nicheur
A160	Courlis cendré	<i>Numenius arquata</i>					Hivernant
A103	Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>					Nicheur-Hiv
A184	Goéland argenté	<i>Larus argentatus</i>					Nicheur
A183	Goéland brun	<i>Larus fuscus (*)</i>					Nicheur
A187	Goéland marin	<i>Larus marinus</i>					Nicheur
A017	Grand cormoran	<i>Phalacrocorax carbo</i>					Nicheur
A137	Grand gravelot	<i>Charadrius hiaticula</i>					Hivernant
A138	Gravelot à collier interrompu	<i>Charadrius alexandrinus</i>					Nicheur
A028	Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>					Hivernant
A130	Huitrier-pie	<i>Haematopus ostralegus</i>					Nicheur
A204	Macareux moine	<i>Fratercula artica</i>					Nicheur
A229	Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>					Hivernant
A176	Mouette mélanocéphale	<i>Larus melanocephalus</i>					Hivernant
A179	Mouette rieuse	<i>Larus ridibundus</i>					Hivernant
A014	Océanite tempête	<i>Hydrobates pelagicus</i>					Migrateur
A003	Plongeon imbrin	<i>Gavia immer</i>					Hivernant
A141	Pluvier argenté	<i>Pluvialis squatarola</i>					Hivernant
A191	Sterne caugek	<i>Sterna sandvicensis</i>					Nicheur
A192	Sterne de Dougall	<i>Sternadougallii</i>					Nicheur
A193	Sterne pierregarin	<i>Sterna hirundo</i>					Nicheur
A048	Tadorne de Belon	<i>Tadorna tadorna</i>					Nicheur
A169	Tournepie à collier	<i>Arenaria interpres</i>					Hivernant
A142	Vanneau huppé	<i>Vanellus vanellus</i>					Hivernant

(*) : espèces inscrites dans les annexes de la convention OSPAR